

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

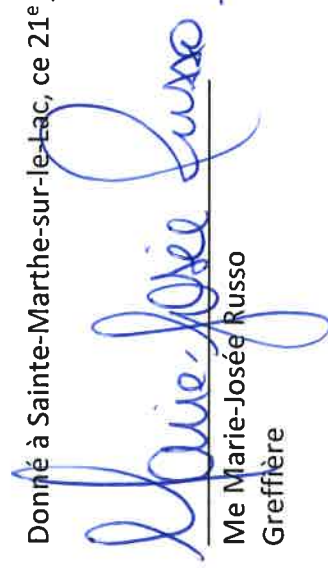
AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE L'ENDROIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
PRÉVUE LE 25 JUIN 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance du conseil prévue le 25 juin 2019 se déroulera à l'Église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, située au 3101 rue de l'Église à Sainte-Marthe-sur-le-Lac à 19 h 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 318 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 21^e jour du mois de juin 2019.



Me Marie-Josée Russo
Greffière